



Affichée le :
Notifiée le :

**Titre / ASSAINISSEMENT – OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRANSFERT –
INCORPORATION D'OUVRAGES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 5211-2;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2017 donnant délégation d'attribution au Président pour la durée de son mandat, notamment en matière de d'Aménagement et d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du 02 mars 2018 de délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Christian GRIMPRET, notamment en matière d'assainissement ;

Vu le Cahier des Prescriptions Techniques des ouvrages de collecte et de transfert des eaux usées, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2011 et modifié en Conseil Communautaire du 29 octobre 2015, qui définit les conditions de transfert des ouvrages d'assainissement des opérations d'aménagement ;

Considérant que l'opération « LT Les Jardin de Sainte-Soulle », située sur la commune de SAINTE-SOULLE, respecte les termes du Cahier des Prescriptions Techniques ;

Considérant que la qualité de la réalisation des ouvrages garantit leur bon fonctionnement et la préservation du milieu naturel ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'autoriser l'incorporation des ouvrages affectés à la collecte et au transfert des eaux usées de l'opération « LT Les Jardin de Sainte-Soulle », - commune de SAINTE-SOULLE - dans le domaine public de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Article 2 :

La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Monsieur le Président rendra compte au Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à La Rochelle, le 16 JUIN 2020

Envoyé en préfecture le 17/06/2020
Reçu en préfecture le 17/06/2020
Affiché le 17/06/2020
ID : 017-241700434-20200616-ASST_2020_2-AR

P/ le Président et par délégation,
Monsieur Christian GRIMPRET



Conseiller Communautaire Délégué

P.J. / Attestation de Conformité
Avis Préalable
Convention de Transfert
Copie / Commune de SAINTE-SOULLE

Délais et voies de recours :

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication par affichage ou notification.
Elle peut faire également l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux. »



Commune : **SAINTE SOULLE**
Opération : **LT LES JARDINS DE SAINTE SOULLE (tranche 1)**
Maître d'ouvrage : **SNC NEXITY FONCIER CONSEIL**
Autorisation d'urbanisme : **PA 17407-12-0005**

AVIS PREALABLE A L'INCORPORATION DU RESEAU EAUX USEES

.....

Les ouvrages de collecte des eaux usées de l'opération référencée ci-dessus ont fait l'objet d'une attestation de conformité délivrée par le Service Assainissement le 15/01/2016, date de leur mise en service.

Les travaux de finitions ont été réalisés, et l'exploitation provisoire n'a pas présenté de difficultés particulières.

C'est pourquoi, un avis favorable est donné pour leur incorporation dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

LA ROCHELLE, le **10 JUIN 2020**

P/ Le Président, par délégation,


Christian GRIMPRET
Conseiller Communautaire Délégué

tôtel de la
Communauté
l'Agglomération

rue Saint-Michel
S 41287
7086 LA ROCHELLE
EDEX 02

él. : 05 46 30 34 00
ax. : 05 46 30 34 09
www.agglo-larochelle.fr
ccueil@agglo-larochelle.fr

Copie à / CdA Accueil usagers
CdA Collecte et Transfert
CdA Service urbanisme
Mairie de SAINTE SOULLE

ATTESTATION



Commune : SAINTE SOULLE
Opération : LT LES JARDINS DE SAINTE SOULLE (tranche 2)
Maître d'ouvrage : SNC NEXITY FONCIER CONSEIL
Autorisation d'urbanisme : PA 17407-12-0005

AVIS PREALABLE A L'INCORPORATION DU RESEAU EAUX USEES

.....

Les ouvrages de collecte des eaux usées de l'opération référencée ci-dessus ont fait l'objet d'une attestation de conformité délivrée par le Service Assainissement le 26/01/2017, date de leur mise en service.

Les travaux de finitions ont été réalisés, et l'exploitation provisoire n'a pas présenté de difficultés particulières.

C'est pourquoi, un avis favorable est donné pour leur incorporation dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

LA ROCHELLE, le 10 JUIN 2020

P/ Le Président, par délégation,


Christian GRIMPRET
Conseiller Communautaire Délégué

Siège de la
Communauté
d'Agglomération

rue Saint-Michel
S 41287
7086 LA ROCHELLE
EDEX 02

tél. : 05 46 30 34 00
fax. : 05 46 30 34 09
www.agglo-larochelle.fr
ccueil@agglo-larochelle.fr

Copie à / CdA Accueil usagers
CdA Collecte et Transfert
CdA Service urbanisme
Mairie de SAINTE SOULLE

ATTESTATION



Envoyé en préfecture le 17/06/2020
Reçu en préfecture le 17/06/2020
Affiché le 17/06/2020
ID : 017-241700434-20200616-ASST_2020_2-AR

Commune : **SAINTE SOULLE**
Opération : **LES JARDINS DE SAINTE SOULLE (tranche 1)**
Maître d'ouvrage : **SNC NEXITY FONCIER CONSEIL**
Arrêté de lotir n° **PA 17407 12 0005**

**ATTESTATION DE CONFORMITE
DU RESEAU EAUX USEES
(HORS TRAVAUX DE FINITION)**

.....

Les ouvrages de collecte des eaux usées de l'opération référencée ci-dessus ont été réalisés conformément au Cahier des Prescriptions Techniques pour la réalisation des réseaux d'eaux usées, à l'arrêté de construire et au plan projet annexé.

Ils ont fait l'objet des tests prévus par l'arrêté du 22 juin 2007. Divers travaux de finition restent cependant à réaliser (mise à niveau de tampon...).

Le dossier de récolement a été remis au service.

Ces ouvrages peuvent donc être raccordés au réseau d'assainissement collectif existant de la Communauté d'Agglomération, et leur mise en service peut être prononcée. Ils feront alors l'objet d'une exploitation provisoire par le service assainissement, dans l'attente de leur incorporation dans le domaine public.

LA ROCHELLE, le 15/01/2016


Philippe CAILBAULT
Chef de Service

**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
CS 41287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax. : 05 46 30 34 09
www.agglo-larochelle.fr
accueil@agglo-larochelle.fr

Copie à / accueil usagers
service ubranisme CDA

N.B.) La présente attestation ne préjuge en rien d'un avis favorable pour l'incorporation dans le domaine public, incorporation susceptible d'être demandée ultérieurement, une fois les travaux de finition exécutés.

ATTESTATION